

République Française



Ville de Draguignan

N°2020-190

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

PROJETS D'INVESTISSEMENT ET ACTION CŒUR DE VILLE : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 17 décembre 2020

L'An deux mille vingt et le dix-sept décembre à dix-sept heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

PROCURATIONS :

GRÉGORY LOEW à BRUNO SCRIVO, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, ANNE-MARIE COLOMBANI à JEAN-PIERRE SOUZA, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : DANIELLE ADOUX COPIN

Publié le : 18 DEC. 2020

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », la Commune a lancé plusieurs opérations et études préalables à la mise en œuvre de programmes d'investissements importants :

- étude technique, juridique et financière en vue de réaliser un programme de travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la ville de Draguignan ;
- étude d'une stratégie numérique pour la ville et le territoire dite « smart city » ;
- rénovation énergétique du Centre Collomp ;
- aménagement d'une piste cyclable Boulevard Léon Blum.

Les deux études ont fait l'objet d'un accord de financement par la Banque des Territoires, à hauteur de 50 % de leur coût TTC.

Les deux projets sont éligibles à une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Par ailleurs, la commune dispose de deux postes dédiés au dispositif « Action Cœur de Ville » :

- un directeur de projet Action Cœur de Ville, financé à hauteur de 40 000 € par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)
- un manager du commerce, financé à hauteur de 20 000 € par an sur deux ans par la Banque des Territoires.

Tous ces financements ont fait l'objet d'une demande de subvention par décision municipale, conformément à la délégation accordée à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Les plans de financements sont les suivants :

	Montant action	Subventions	Autofinancement
Etude technique, juridique et financière en vue de réaliser un programme de travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti de la ville de Draguignan	94 987,20 €	47 493,60 €	47 493,60 €
Etude d'une stratégie numérique pour la ville et le territoire dite « smart city »	80 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Rénovation énergétique du Centre Collomp	887 816,00 €	355 126,00 €	532 690,00 €
Aménagement d'une piste cyclable Boulevard Léon Blum	54 709,00 €	21 884,00 €	32 825,00 €
Un poste dédié au dispositif « Action Cœur de Ville » : directeur de projet	80 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Un poste dédié au dispositif « Action Cœur de Ville » : manager du commerce	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 32 voix Pour,

Par 6 Abstentions (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH),
À L'UNANIMITÉ

- approuve les plans de financement des études et actions telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus ;
- prend acte des demandes de subvention faites par monsieur le Maire par décision municipale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toute convention à intervenir et tout acte y afférent.

Fait à Draguignan, le 17/12/2020

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération